# Informations Carte Sortir Saison 2025 / 2026

**La Carte Sortir : qu'est-ce que c'est ? Comment l'avoir ?**
Toutes les informations sur la Carte Sortir se trouvent sur le site internet suivant : http://www.sortir-rennesmetropole.fr/
La Carte Sortir est chargée sur votre Carte KorriGo Services,
Les étudiants boursiers (du niveau 2 à 7) et résidant dans une commune de Rennes Métropole peuvent obtenir une Carte Sortir (validité par année universitaire).
*Pour se procurer une carte KorriGo Services si vous n'en avez pas, rendez-vous sur le site internet www.star.fr ou dans une agence Star, ou à l'espace KorriGo de la gare de Rennes.*
*Les bénéficiaires de la Carte Sortir doivent passer tous les ans au CCAS pour sa mise à jour.*

**Je dispose de la Carte Sortir et je souhaite m'inscrire à un sport proposé par le Club Sportif Bettonnais : comment faire ?**
Vous pouvez dès l'ouverture des inscriptions par la section sportive de votre choix réaliser les démarches d'inscription ou de réinscription auprès de la section CSB. Si le dépôt d'un chèque est nécessaire, demandez à ce qu'il ne soit pas encaissé en attendant la prise en compte de votre Carte Sortir.

## Pour prendre en compte votre Carte Sortir :

### Sections Gym artistique / football / basket

-> aide Sortir! à valider directement auprès de la section (sauf exception)

### Autres sections :

**Lorsque la section CSB qui vous intéresse vous aura confirmé votre inscription pour la saison 2025 / 2026**, vous pouvez prendre un RDV par téléphone (02 22 93 39 47). Appeler de préférence le lundi, mardi, jeudi ou vendredi (9h-12h / 14h-17h). Le RDV aura lieu **au Prieuré, 2 Place de l'Eglise à Betton.** (Pas de RDV proposé entre le 19 juillet et le 12 août 2025).
Vous pouvez également passer sans RDV sur ces mêmes horaires, sans garantie toutefois d'avoir une personne disponible pour vous recevoir.
Si vous ne pouvez nous joindre à ces horaires, vous avez la possibilité de nous adresser un mail à csbetton@gmail.com, en précisant bien vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.
**Il faut venir avec :**

- La carte KorriGo Services de la personne qui s'inscrit (après avoir mis à jour les droits au CCAS),
- Les informations concernant l'activité à laquelle vous souhaitez vous inscrire : le bulletin d'inscription, ou au minimum le nom et **le tarif exact de l'activité choisie.**

**Le CSB aura accès directement au montant de l'aide Sortir ! qui vous est attribuée pour cette inscription. 2 choix s'offriront alors à vous :**

- **Valider votre demande** : le CSB vous imprimera une attestation stipulant le montant pris en charge par le dispositif Sortir. Muni de cette attestation, vous pourrez finaliser votre inscription auprès de la section sportive CSB de votre choix, en réglant le reste à charge,
- **Ou prendre le temps de la réflexion** : il vous faudra alors revenir plus tard pour valider votre demande d'aide Sortir.

# Informations Chèques vacances et coupons sport ANCV Saison 2025 / 2026

Le CSB peut accepter les paiements en chèques vacances ANCV (classique ou connect) et coupons sport ANCV.

# Information Pass'Sport Saison 2025 / 2026 (mise à jour 25/06/25)

https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/tout-savoir-sur-le-pass-sport

Pour être à la fois plus ciblé à l'âge où la pratique sportive des jeunes décroche, autour de 14 ans, et plus incitatif, le pass Sport évolue en 2025.

**Son montant passe de 50 à 70 euros.**

Il sera ouvert aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Etudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.

Le type d'établissements éligibles demeure inchangé. Pour rappel, le pass Sport peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ainsi que dans les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport, ou encore les structures des loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, salle de fitness, etc.).

**Une campagne de communication à destination des bénéficiaires sera lancée à la fin du mois d'août.** Les parents des bénéficiaires du pass Sport et les jeunes concernés recevront dans la seconde quinzaine d'août leur code unique, par voie électronique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix. Les modalités seront précisées dans les prochaines semaines.